

## RÉAMÉNAGEMENT DE VOIRIES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE QUARTIER « MAISON ROUGE »

### CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le réaménagement de voiries s'intègre dans une politique de revalorisation de l'image du quartier dans le cadre du contrat de quartier « Maison Rouge », avec une attention toute particulière à la problématique de la pénurie d'espace vert et de rencontre.

Le présent projet met l'accent sur un réaménagement avec des matériaux de qualité, une diminution de l'espace de la chaussée au profit de l'espace trottoir, ainsi que la mise en oeuvre d'un éclairage plus à l'échelle du piéton.

La sécurisation des usagers faibles et l'accessibilité des PMR sont également largement étudiées dans le présent projet.

### Rond-point Pouchkine

Les axes urbains structurants sont préservés ; par contre, le concept d'espace de rencontre est repensé et la sécurisation des piétons sur les traversées et l'îlot central, ainsi que des cyclistes sur l'anneau de circulation sont au maximum.

La réalisation d'un espace de rencontre et de repos sur l'îlot central du rond-point L'îlot central est ceinturé par les murs de soutènement des talus, les murs ont une double fonctionnalité, à la fois de retenir les terres et d'assise. Le centre du rond-point est occupé par un jeu de massifs de plantations qui a deux fonctions à la fois de permettre une plus grande verdurisation et de permettre l'utilisation de l'espace par les habitants du quartier en limitant les nuisances pouvant être occasionnées par la circulation automobile. Les massifs sont composés de graminées et d'espèces persistantes permettant d'obtenir un effet panaché en toute saison. La statue de Pouchkine est mise en évidence par un éclairage d'ambiance de nuit et de jour.

### Rue Charles Demeer

L'aménagement est cohérent avec le tronçon de la rue Demeer compris entre la rue Clesse et le rond-point Pouchkine.

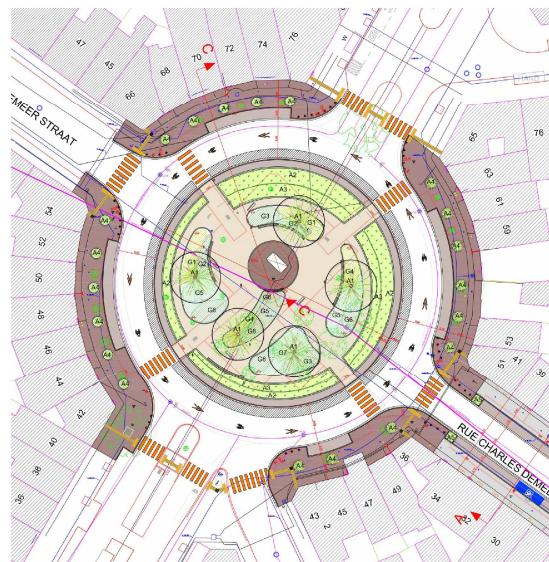
La largeur de la chaussée est réduite, cette réduction de chaussée se fait au profit des trottoirs. La rue est verdurisée en fonction des contraintes des impétrants. Les impétrants en sous-sol ne permettent que l'implantation de deux arbres pour marquer l'entrée de la rue.

### Rue Princesse Clémentine

Cette voirie a été refaite récemment et ne fait donc l'objet que d'une verdurisation.

Une verdurisation de la rue est faite d'une part par la mise en place de deux nouveaux arbres aux oreilles de la rue Clémentine ; ils sont plantés dans des bacs au pendant des deux arbres existants qui encadrent les passages pour piétons. La plantation de ces arbres est en cohérence avec l'alignement d'arbres rue Stéphanie. Des supports pour plantes grimpantes sont installés, la hauteur ne dépassera pas le premier étage et l'essence choisie est du chèvrefeuille grimpant.

Voici le dépliant réalisé par Beliris.



Avant



Après



Avant



Après

2376

### Références

Maître de l'Ouvrage: Service Public Fédéral de la Mobilité et des Transports  
 Etat d'avancement: Travaux en cours  
 Montant des travaux : 1.069.980,05 € HTVA

planification  
 mobilité  
 environnement  
 espace public